

Notice d'inscription

Élèves du 1^{er} degré

Carte de Transport Scolaire 2023-2024

Carte de Transport Scolaire

Demande d'inscription

Élèves du 1^{er} degré

Pourquoi remplir cet imprimé ?

La demande d'inscription est obligatoire.

L'autorisation d'utiliser le car ne sera accordée ou maintenue par la collectivité que si l'ensemble des dispositions relatives au règlement des Transports Scolaires, disponible sur le site de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault est respecté.

La carte sans contact est valable **toute la scolarité**. Sa présentation au conducteur est obligatoire à chaque montée dans le véhicule.

Vous n'avez pas utilisé les transports scolaires en 2022-2023 ?

Lors de votre première inscription, une carte de transport sans contact sera adressée à votre domicile, dans un délai de 3 semaines.

Vous avez utilisé les transports scolaires en 2022-2023 ?

Vous devez :

- conserver la carte sans contact,
 - renouveler votre inscription papier et la transmettre à votre commune, ou Sivos.
- Le dossier une fois instruit ouvre les droits d'accès au transport pour la rentrée 2023.

• En effet, les droits d'accès au transport sont actualisés chaque année dès la fin d'instruction de votre dossier.

Comment compléter cet imprimé ?

Tous les champs doivent être obligatoirement renseignés.

Écrire lisiblement et en lettres majuscules afin d'éviter des erreurs lors du traitement de la demande :

Dans les cadres A, B et C :

Un e-mail est nécessaire pour que l'unité des Transports puisse vous communiquer toutes informations concernant les transports scolaires.

Dans les cadres D et E :

Les informations relatives à la scolarité et au transport servent à déterminer votre droit à la carte de transport.

La demande de transport doit impérativement être visée par le Représentant Légal de l'élève qui empruntera les transports durant l'année scolaire.

Il est à noter qu'un dossier non signé ne sera pas pris en compte par l'unité des Transports.

Où remettre cet imprimé ?

LA DEMANDE DOIT ÊTRE REMISE À VOTRE COMMUNE

Paiement de la carte de transport

Le paiement de la carte de transport pour les enfants du 1^{er} degré, en écoles maternelles et élémentaires, est à régler auprès de votre Commune, ou Sivos. Pour la demande de duplicata contacter l'unité des transports scolaires de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault (1^{er} duplicata gratuit).

Discipline

En cas d'indiscipline ou de comportement incompatible avec un bon déroulement du voyage, l'élève pourra être sanctionné selon les dispositions en vigueur dans le règlement des Transports.

Accès aux cars

Seuls les élèves détenteurs d'une carte de transport et dont les droits d'accès seront activés, seront acceptés dans les véhicules scolaires.

En cas de non utilisation de la carte de transport, merci de la retourner à la Commune, dans les premiers jours qui suivent la rentrée scolaire.

Les élèves dont la date anniversaire de leurs 3 ans intervient entre le 01/09/23 et le 31/12/23 seront transportés dès la rentrée scolaire de septembre. Au delà, l'élève ne sera transporté qu'à partir de la date anniversaire de la 3^{ème} année.

Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault

Service Mobilités – Transports Scolaires

208 rue d'Antran

Tél:05 49 23 64 94

«transports.scolaires@grand-chatellerault.fr»

Du lundi au vendredi: de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 – 16h00 le vendredi

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault attache la plus grande importance au respect de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, notamment du règlement général relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) et à la loi informatique et libertés.

L'inscription aux Transports Scolaires fait l'objet d'un traitement de données à caractère personnel sur la base d'une mission d'intérêt public (cf. article 6.1.e du RGPD).

Ce traitement a pour finalités la facturation et le paiement du transport ainsi que la réalisation de statistiques anonymes.

Les données collectées auprès de l'utilisateur lors du paiement de l'inscription aux Transports Scolaires sont :

- les données renseignées sur le formulaire d'inscription aux Transports Scolaires ;
- les informations bancaires traitées et conservées par le prestataire monétique.

Par ailleurs, le traitement fait l'objet d'une politique de minimisation de la collecte des données.

La conservation de ces données ne peut excéder 2 ans suite au paiement.

Les destinataires des données sont uniquement les agents de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, dans le cadre de leurs attributions et le personnel de la société en charge de la maintenance informatique et matériel, à ces seules fins.

Ce traitement ne fait pas l'objet de transferts de données hors Union Européenne, ni d'une prise de décision automatisée.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, en demander la rectification ou l'effacement. Nous vous informons également que vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Pour des motifs légitimes vous pouvez vous opposer et limiter le traitement de vos données. Vous pouvez définir des directives relatives à vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) :

- Par mail : dpo@grand-chatellerault.fr
- Par courrier postal : délégué à la protection des données, service commun numérique, Hôtel de ville de Châtellerault 78 boulevard de Blossac - 86100 Châtellerault

Une réponse vous sera donnée dans le délai légal de 1 mois à partir de la réception de votre demande.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

.....

Mention formulaire
(à minima avec renvoi à un document complet)

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut traite les données recueillies pour le paiement des Transports Scolaires et la création de statistiques anonymes. Pour plus d'informations sur la gestion des données à caractère personnel et sur vos droits rappez vous à l'article du règlement.